

# VILLE DE CARCASSONNE

N° D'ORDRE. 223

## DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UNE SALLE DE REUNIONS – SALLE FLANDRES- DUNKERQUE – PLACE SAINT-ETIENNE A CARCASSONNE

#### ASSOCIATION "Centre Traits d'Union – Médiation et Assistance"

\*\*\*

La Commune de Carcassonne met à la disposition de l'association "Centre Traits d'Union – Médiation et Assistance", représentée par sa Directrice, Madame Isabelle FALCONETTI et dont le siège social est – 17 rue Lamartine à Carcassonne, la salle de réunions Flandres-Dunkerque située place Saint-Etienne à Carcassonne, sur la parcelle cadastrée AV 111

La présente mise à disposition est consentie:

- à la date et horaires suivants:

- **Vendredi 15 octobre 2021, de 8 h à 18 h**

- **pour l'objet suivant : Journée de promotion de la médiation pour le grand public**

La présente mise à disposition est consentie à titre gratuit. Le bailleur prend en charge les fluides (eau, gaz, électricité).

La présente convention a pour but de fixer les conditions de cette mise à disposition.

Il convient de procéder à la signature de cette convention.

Carcassonne, le 20 SEP. 2021

Le Maire,  
Gérard LARRAT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20210920-decision21223-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2021

Affichage : 20/09/2021

